

quiète de sociétés comme la T. Eaton Company. A mon avis, cette firme appartient à une grande famille canadienne. Elle a fait de l'excellent travail au Canada et a gagné beaucoup d'argent. Ses capitaux sont surtout investis dans des magasins que l'on trouve dans toutes les régions du pays. Elle emploie plus de main-d'œuvre que n'importe quelle autre société à l'exception du Canadien Pacifique.

Qu'arriverait-il si le chef de cette vaste entreprise mourrait? Qu'arriverait-il si celle-ci était frappée d'un droit de succession même de 25 p. 100? Le ministère du Revenu national n'irait certainement pas prendre possession des marchandises des magasins T. Eaton. Il réclamerait de l'argent liquide. Comment se le procurerait-il? Une fois atteint un certain niveau, cet argent liquide s'obtient en sacrifiant tout le stock. Comment y parvenez-vous, monsieur l'Orateur? Nous en avons parlé hier. Dans bien des cas, il vous faut vendre à des intérêts américains pour payer les impôts sur les biens transmis par décès. Pour cette raison, je suis très heureux que nous ayons au moins pris une mesure visant à supprimer cette énorme impôt. Il n'y aura pas qu'Eaton qui ne devra plus payer d'impôt sur les successions. Le cultivateur canadien n'en paiera pas non plus. C'est un des cas que ramènent mes amis de gauche depuis les deux dernières années lorsqu'ils parlent des cultivateurs, des fermes familiales etc.

Comment un agriculteur peut-il léguer l'exploitation familiale à son fils s'il faut payer les droits de succession et autres? Il devra maintenant payer l'impôt sur les gains en capital. Les députés à ma gauche ne se rendent pas compte de l'esprit de libre entreprise qui anime l'industrie agricole canadienne. Les cultivateurs sont bien disposés à payer l'impôt sur les gains en capital. On ne paie que si on gagne de l'argent. Il n'y a pas un seul représentant ou représentant à ma gauche qui ne serait content de payer \$25,000 en impôts sur les gains en capital demain matin, car ils savent très bien que ce montant d'impôts voudrait dire qu'ils gagnent \$100,000. Qu'ont-ils à dire sottement qu'ils sont contre tous les impôts de ce genre? Ces impôts existent dans tous les pays occidentaux. Les agriculteurs canadiens de l'Ouest vont accepter leur responsabilité comme tout le monde.

Je pourrais en dire long là-dessus, mais je rappelle aux députés qui siègent complètement à ma gauche, que lorsqu'ils se prononceront contre le bill, comme ils le feront sans doute, ils voteront contre la hausse d'exemptions. Ils ont tous dit, sinon à la Chambre, du moins dans des lettres adressées à leurs mandants, que les exemptions n'étaient pas assez élevées et que le gouvernement libéral a démontré qu'il n'éprouve que des sentiments mesquins envers les pauvres lorsqu'il a porté les exemptions de \$1,000 à \$1,500. Je leur dis que \$1,500 est beaucoup mieux que \$1,000 ou \$1,200. C'est le gouvernement qui a pris cette initiative.

Lorsque ces députés voteront contre le bill, ils voteront contre les hausses d'exemptions et l'impôt sur les gains en capital en vigueur dans tous les pays occidentaux. A mon avis, on aurait dû introduire ces dispositions au Canada depuis de nombreuses années, car 98 p. 100 des Canadiens favorisent l'impôt sur les gains en capital. Lorsque mes amis de gauche voteront contre cette mesure, ils feront insulte à l'intelligence de bien des Canadiens. Quand des députés voteront contre ce bill, ils se prononceront contre les exemptions accordées aux parents pour leurs enfants. Ces exemptions auraient dû être accordées il y a bien des années. Le gouvernement en prend maintenant l'initiative en les incorporant dans ce bill qui mérite tout notre appui.

Les députés qui voteront contre se prononceront contre des exemptions accordées aux travailleurs, plombiers, électriciens, membres des Travailleurs unis de l'automobile, des milliers de travailleurs favorables au Nouveau parti démocratique, aux cultivateurs, aux membres du clergé, aux enseignants et, de fait, à tout le monde. Ces contribuables n'en retireront que \$150 par année, mais c'est bien mieux que rien du tout.

En conclusion, je souligne le fait que nous avons instauré la pension de vieillesse à \$40 par mois. Cette mesure fut instaurée par un gouvernement libéral. Je conviens que \$40 par mois ne suffisaient pas et que ni \$137.50 par mois pour un célibataire, ni \$260 par mois pour un couple ne constituent une pension suffisante. Au cours des années, nous avons augmenté ces prestations et nous continuerons de les augmenter. Je prie tous les députés d'oublier leur esprit de parti à cet égard et, pour une fois, de se prononcer en faveur du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion et les bills publics et privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

L'ENVIRONNEMENT

MESURE VISANT À L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DU CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond-Delta) propose: que le bill C-49 concernant le contrôle de l'environnement soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité spécial de la pollution de l'environnement.

Monsieur l'Orateur, nous avons observé pour la première fois en octobre la Semaine nationale de l'environnement. Il n'y a guère plus d'un an, ce n'était qu'un rêve, celui de nombreux citoyens actifs et conscients de Burnaby-Richmond-Delta qui se sont rendu compte des possibilités d'une semaine de ce genre et de l'intérêt qu'elle pourrait susciter en mettant en relief pendant une période précise les préoccupations de toute la population du Canada à l'égard de l'environnement. Ce rêve s'est réalisé le 30 mars dernier lorsque le bill a reçu la sanction royale. Ce n'est pas à moi que revient le mérite de l'adoption du bill, mais à tous les députés et à tous les sénateurs.

En mars dernier, monsieur l'Orateur, en adoptant le bill C-25, nous avons démenti les détracteurs à la Chambre, selon qui nous faisons toujours passer les désaccords mesquins et sectaires avant les besoins du pays. Monsieur l'Orateur, je rejette ces accusations car, pendant l'examen du bill C-25, la Chambre des Communes, dans un esprit de coopération qui prouve clairement que la lutte contre la pollution est l'une des priorités de tous les députés, a ignoré les étiquettes de parti, ainsi que les différences personnelles. Dans le même esprit de coopération, et dans le cadre de cette lutte contre la pollution, je demande à la Chambre d'examiner favorablement le bill qui nous est présenté cet après-midi.

• (4.00 p.m.)

Le bill C-49 vise à créer un Conseil du contrôle de l'environnement du Canada dont la responsabilité serait